

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 10 Avril 2025

Délibération n°20250410_19

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 40

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FINANCES : détail des subventions supérieures à 23 000 €

Le jeudi 10 Avril 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de PUYRÉAUX.

Présents : COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul TURLLOT Françoise - CLAVAUD Gérard - MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid - DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à BERTRAND Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à DANEDE Laurent

4-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

5-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

6-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

7-THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

8-LAVERGNE Didier pouvoir à BOIZUMAULT Sylvie

9-SEMON Laura pouvoir à PINGANAUD Paul

10-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents/excusés : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - BOUYSSSET Céline– FLAUD Yves - DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - CECCHIN Catherine PERRON Michelle – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – JEUNE Karine - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – départ de TEILLET Anne

Secrétaire de séance : BOUCHET Éric.

Objet : FINANCES : détail des subventions supérieures à 23 000 €

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 articles 10 et 10-1 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (CRPR),

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu le décret n°2021-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu les articles L 1611-4, L 2121-29, L 2311-7 du CGCT,

Monsieur le Vice-Président rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent figurer individuellement sur une délibération comportant le montant et l'objet du versement.

Monsieur le Président donne lecture des subventions concernées :

Bénéficiaire	Libellé	Montant
Mission Locale Arc Charente	Subvention annuelle (accompagnement vers l'emploi et la formation des jeunes de 16 à 25 ans)	30 994,60 €
Espace Arc en ciel	Subvention annuelle (services et activités extrascolaires pour la jeunesse – convention d'objectifs pluriannuelle)	185 961,75 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement des subventions précitées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

